

compte du Bureau du Conseil privé pendant l'année financière 1967-1968, concernant l'information des masses sur la lutte contre la pauvreté, et dont il est fait mention dans la réponse à la question n° 1323 de la première session de ce Parlement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 80*)

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est rejetée, par le vote suivant:

## POUR

## Messieurs

Alexander,	Fairweather,	Latulippe,	McKinley,	Skoberg,
Barnett,	Forrestall,	Lundrigan,	Marshall,	Stanfield,
Bell,	Gauthier,	MacDonald	Mather,	Tétrault,
Benjamin,	Gilbert,	(Egmont),	Muir,	Thomas
Brewin,	Godin,	MacInnis (Cape	Murta,	(Moncton),
Burton,	Harding,	Breton-East	Nesbitt,	Thompson
Comeau,	Howe,	Richmond),	Peddle,	(Red Deer),
Crouse,	Knowles (Winnipeg-	MacInnis (M <sup>me</sup> ),	Ritchie,	Thomson
Danforth,	Nord-Centre),	MacLean,	Rodrigue,	(Battleford-
Dinsdale,	Knowles (Norfolk-	MacRae,	Rondeau,	Kindersley),
Douglas (Nanaimo-	Haldimand),	McCleave,	Rowland,	Woolliams—49.
Cowichan-Les	Laprise,	McIntosh,	Scott,	
Îles),				

## CONTRE

## Messieurs

Allmand,	Deakon,	Hymmen,	Marchand	Roy (Timmins),
Andras,	Drury,	Isabelle,	(Kamloops-	Serré,
Badanai,	Dubé,	Jerome,	Cariboo),	Sharp,
Basford,	Dupras,	Lachance,	Morison,	Smerchanski,
Benson,	Forget,	Laing (Vancouver-	Munro,	Smith
Blair,	Foster,	Sud),	Olson,	(Northumberland-
Borrie,	Francis,	Lang (Saskatoon-	Osler,	Miramichi),
Boulanger,	Gendron,	Humboldt),	Otto,	Stafford,
Brown,	Gibson,	Langlois,	Ouellet,	Stanbury,
Caccia,	Gillespie,	Lefebvre,	Pelletier,	St. Pierre,
Cafk,	Givens,	Legault,	Penner,	Sulatycky,
Chappell,	Goyer,	Lessard (LaSalle),	Pepin,	Trudeau,
Chrétien,	Gray,	Loiselle,	Perrault,	Turner
Clermont,	Groos,	MacGuigan,	Prud'homme,	(London-Est),
Corbin,	Guay	McBride,	Reid,	Turner (Ottawa-
Côté (Longueuil),	(Saint-Boniface),	McNulty,	Richard,	Carleton),
Cullen,	Hellyer,	Mahoney,	Richardson,	Walker,
Danson,	Hogarth,	Major,	Roberts,	Whelan,
Davis,	Hopkins,	Marceau,	Robinson,	Whicher,
Deachman,	Howard (Okanagan	Marchand	Rochon,	Whiting—92.
	Boundary),	(Langelier),	Rock,	

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

A 10 h. 29 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à onze heures du matin, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.